

26-04-2008



©Reuters 2008

Immobilier: vous vendez ! Vous avez un diagnostic de sécurité électrique ?

samedi 26 avril 2008 11h04

Le diagnostic de sécurité électrique sera obligatoire à dater du 1er janvier 2009 pour toutes les ventes de logements dont l'installation électrique a plus de 15 ans, selon un décret paru au Journal Officiel.

Le **diagnostic de sécurité électrique** vient compléter la liste, déjà longue, de ceux qui sont obligatoires comme pour les termites, l'amiante, le gaz, la surface (loi Carrez), la performance énergétique ou encore les risques naturels. Il a pour objectif d'"évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes (électrisation, électrocution, incendie)", explique Serge Muller, président de Diagamter, l'un des plus importants réseaux de diagnostiqueurs en France.

Selon le Groupe de réflexion sur la sécurité électrique dans le logement (Gresel) qui réunit des organisations de consommateurs et professionnelles, "il y a urgence à agir". Selon des chiffres publiés en 2004, "sept millions de logements sont équipés d'une installation présentant des risques, dont 2,3 millions sont considérées comme très dangereuses".

Sur 250.000 sinistres recensés chaque année, provoquant 10.000 victimes dont environ 400 décès, "le tiers est directement imputable à des incendies d'origine électrique", affirme le Gresel. Quant aux accidents liés à des chocs électriques, "ils font 4.000 victimes par an dont près de 100 morts".